

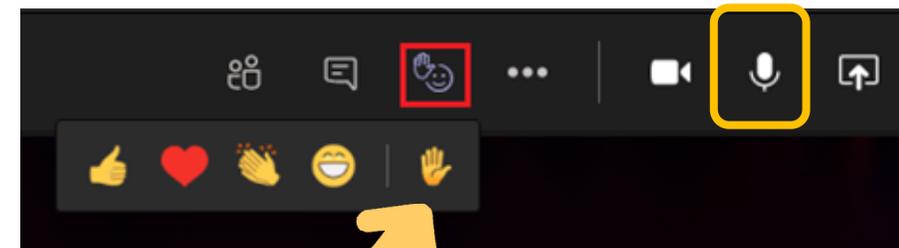
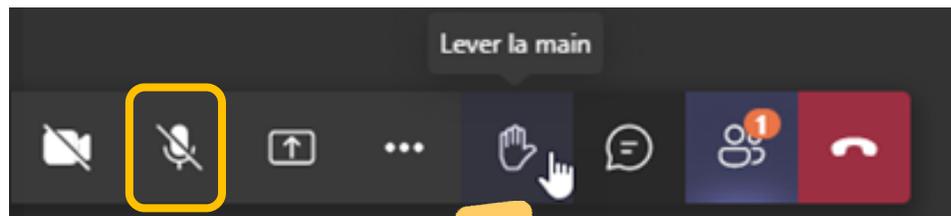
# POLITIQUE DE COHÉSION

Comité de suivi  
20 mars 2025 (visio)

## La séance est enregistrée

Penser à **couper votre micro**

Pour prendre la parole, utiliser le bouton « **lever la main** »



# Ordre du jour

1. Validation du compte rendu du Comité de suivi Politique de Cohésion du 30/01/25
2. Présentation des conclusions de l'évaluation à mi-parcours du programme 21-27
3. Éléments de cadrage pour la mise en œuvre de la fin de programmation 21-27
4. Approbation des modifications concernant le FTJ et le PTTJ
5. Approbation de la nouvelle OCS (Option de Coûts Simplifiés) biodiversité

# 1. Validation du compte rendu du Comité de suivi du 30 janvier 2025

transmis le 7 mars 2025



## 2. Présentation des conclusions de l'évaluation à mi-parcours du programme 2021-2027



# **EVALUATION À MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FEDER-FSE+ - FTJ GRAND EST ET MASSIF DES VOSGES 2021-2027**

**Présentation en comité de suivi**

**20/03/2025**



# Sommaire

- 1- Les spécificités du programme Grand Est
- 2- Etat d'avancement global du programme
- 3- Facteurs explicatifs
- 4- Contribution aux objectifs nationaux et européens
- 5- Contribution aux objectifs cibles fixés à l'horizon 2029
- 6- Pistes d'évolution





# 1 Les spécificités du programme Grand-Est

Une stratégie de programmation ciblée en lien avec **la politique régionale** :

-  Une intervention prépondérante sur la priorité 1, et particulièrement sur **la compétitivité et la création d'entreprises** (qui représente 41% de l'enveloppe allouée cette priorité, soit près de 20% de l'enveloppe FEDER totale)
-  Une ambition importante sur **l'efficacité énergétique**, ainsi qu'un volet important consacré à la **prévention des risques naturels** (22% de l'objectif stratégique 2 contre 11% sur les autres Régions hexagonales et la Corse) et dans une moindre mesure au **développement des ENR**.
-  Une place importante donnée à la **formation sous toutes ses formes** (initiale, professionnelle, lutte contre le décrochage scolaire et les ruptures de parcours), avec un volet spécifique sur l'insertion des jeunes (pour un montant FSE+ total de plus de 149 millions d'euros).
-  Au-delà des financements au titre de l'OS 5.1 (développement urbain), une **mobilisation d'ITI** pour deux métropoles disposant d'une subvention globale (en gestion déléguée), ainsi qu'un **volet massif** centré sur la promotion des filières spécifiques de ce territoire et le développement du tourisme.
-  Une intervention via le FTJ de plus de 100 millions d'euros sur des territoires spécifiques, en se focalisant majoritairement sur les entreprises (RDI, compétitivité et décarbonation).

## 2 Etat d'avancement global du programme



- 354 M € de FEDER, FSE+ et FTJ programmés - 769 projets en Grand Est.
- Un fort taux de programmation (41%) à l'échelle du programme régional (en particulier pour le FEDER et le FSE+), le plus élevé à mi-parcours entre les autorités de gestion régionales françaises.

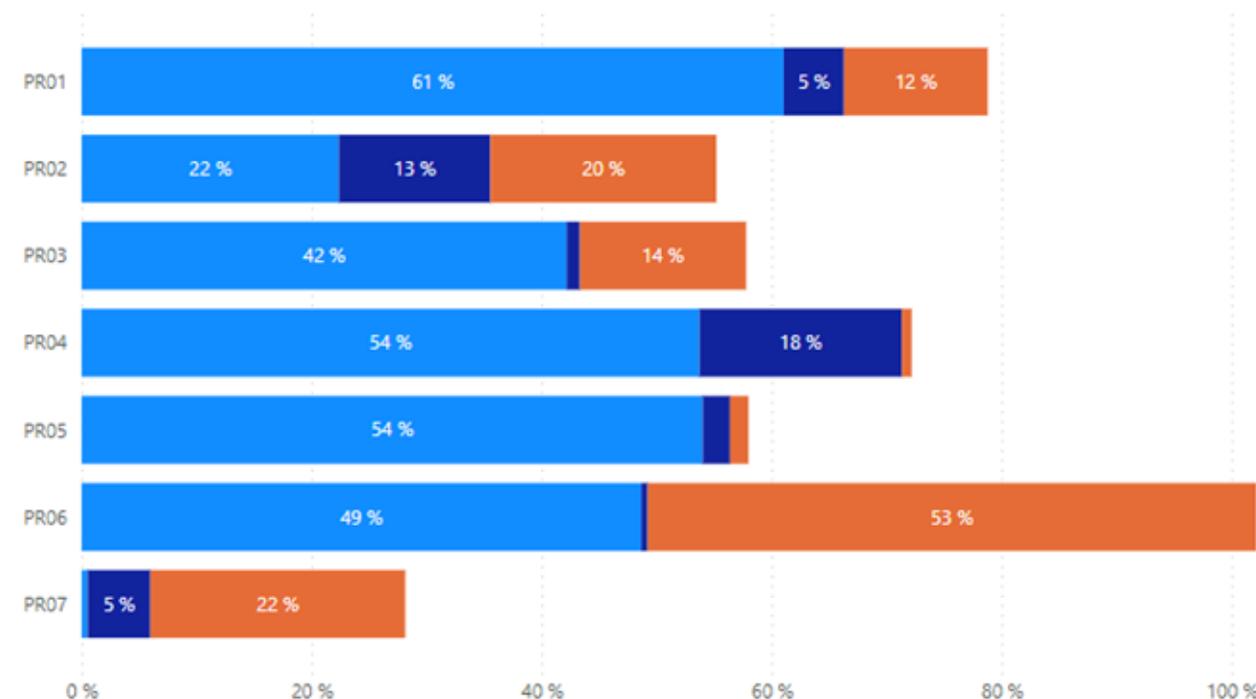
■ Une dynamique de programmation variable en fonction des thématiques et des priorités,

■ Des perspectives et projections qui laissent supposer une consommation complète des enveloppes allouées à chaque priorité avant 2027

→ Risque de sur-programmation manifeste sur les priorités 1, 4, 6 et 7

Taux de programmation prévisionnel par priorité (dossiers programmés, en instruction et déposés)

Statut des dossiers ● 1-Programmé ● 2-En instruction ● 3-Déposé



### 3 Facteurs explicatifs

- Une bonne dynamique de programmation qui s'explique par **une forte ouverture du programme** :
  - Des périmètres d'intervention assez larges et ouverts,
  - Des conditions d'accès et de financement avantageuses,
  - Une sélection des dossiers au fil de l'eau
- Mais certaines difficultés et contraintes ayant pu impacter la dynamique de programmation :



- **Le développement des énergies renouvelables et économie circulaire**

- **L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques (OS 2.4)**



- **Fonds de Transition Juste (FTJ) :**



- Périmètre géographique du PTTJ morcelé limitant la visibilité de du FTJ mais également la capacité à financer certains types d'actions nécessitant une forte continuité territoriale ;
- Stratégie initialement ciblée sur quelques secteurs (alors que le FTJ pourrait également apporter une plus-value sur des thématiques plus transversales, comme la diversification et les infrastructures de développement économique) ;
- Incertitudes générales liées à l'éligibilité de certaines interventions du FTJ et la faible connaissance de ce nouvel instrument;
- Stratégie reposant sur quelques gros projets potentiels (risque pour la programmation).



## 4 Contribution aux objectifs nationaux et européens

### Respect des obligations de concentration thématique :

- 64% des montants FEDER programmés à ce jour au titre de l'OS 1 (47% maqueté) pour une obligation de 40%
- 18% des montants FEDER programmés au titre de l'OS 2 (35% maqueté), pour une obligation de 30%

### Contribution du programme aux objectifs climatique et de biodiversité :

- 15% des montants FEDER programmés aux objectifs en matière de climat, pour près de 39,7 millions d'euros de FEDER (32% initialement visé avec une obligation de 30% réglementaire)
- 4% aux objectifs en matière de biodiversité, pour plus de 10 millions d'euros de FEDER (8% initialement visé)

### Contribution du programme aux stratégies nationales et européennes :

- **SNBC** : contribution notable aux objectifs de consommation énergétique primaire et finale (45 projets de rénovation énergétique programmés), démarrage sur les réseaux de chaleur
- **Recommandations Pays** : alignement fort sur le développement activités de la recherche et innovation (notamment dans les entreprises), les mesures d'efficacité énergétique, la reconversion professionnelle et l'inclusion des groupes défavorisés
- **Socle européen des droits sociaux** : contribution aux principes d'égalité des chances et accès au marché du travail (Education et formation tout au long de la vie, renforcement des compétences, informations sur les métiers et dispositifs d'évolution professionnelle, ...) et d'inclusion sociale (inclusion des groupes défavorisés, personnes handicapés, ...)

## 5. Contribution aux objectifs cibles fixés à l'horizon 2029



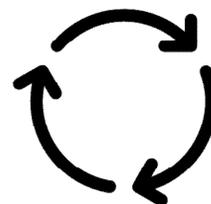
- 81 organismes de recherche participant à des projets de recherche communs
- 219 entreprises coopérant avec des organismes de recherche
- Plus de 10 000 nouvelles entreprises soutenues



- 26 infrastructures et espaces réhabilités



- 2,5 millions de personnes concernées par des projets menés dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré



- Plus de 5 000 participants de moins de 30 ans à des projets de renforcement des compétences
- Plus de 10 000 participants chômeurs ayant participé à des actions de formation professionnelle



- 14 entreprises/organismes de l'ESS soutenus



- 3 108 logements et 19 111 m<sup>2</sup> de bâtiments publics qui ont fait l'objet d'une rénovation énergétique



- Plus de 20 km de conduits de réseaux de chauffage et de climatisation urbain construits ou améliorés



- 19,6 millions d'euros d'investissements dans les démarches d'économie circulaire



- Plus de 400 000 ha de sites Natura 2000 qui ont fait l'objet de mesures de protection ou de restauration



## 6. Pistes d'évolution

- Des perspectives et projections de programmation confirmant **la tendance de bon fonctionnement du programme** pour la suite de la programmation, mais laissant **peu de marges de manœuvre pour engager des modifications structurantes.**

### Des modifications de la maquette financière:

- Quasiment aucune marge de manœuvre possible pour des transferts de crédits entre priorités du fait du risque de sur-programmation globale, de compartimentation FEDER/FSE+/FTJ et du besoin de sécuriser l'atteinte des objectifs, notamment climatique
- L'absence de marge de manœuvre pour les priorités 3 et 6 pour le FEDER (hors objectifs UE)
- Une faible marge de manœuvre au sein de la priorité 1 pour assurer le financement des engagements pris, notamment au titre de l'OS1.3, mais qui nécessiteront des arbitrages et plafonnement d'intervention (et renvoi vers le FTJ lorsque pertinent)
- Des possibilités de mouvements de crédits entre les OS de la priorité 2



## 6 Pistes d'évolution

### Des modifications d'affectation sur les domaines d'intervention :

- Ouverture d'un domaine contribuant au changement climatique sur le numérique (OS 1.2 Numérique)
- Fermeture du domaine efficacité énergétique pour les PME et ouverture d'un domaine pour la construction de bâtiments économes en énergie (OS 2.1 Efficacité énergétique)
- Fermeture du domaine lié à la réhabilitation de sites pour l'OS 2.7 Biodiversité (finançable par ailleurs) et renforcement des interventions Natura 2000 et TVB
- Ouverture de nouveaux domaines visant les PME pour le FTJ (R&D notamment) et ouverture STEP pour financer des projets dans les grandes entreprises (technologies propres, biotechnologies ou encore deep tech)

**Et l'ouverture de l'OS 2.4 (Adaptation au changement climatique) aux ITI pour financer des projets de dés-imperméabilisation et végétalisation**

## 6. Pistes d'évolution



### Des modifications dans le programme :

- **Evolution des conditions de financement** (plafonnement des taux d'intervention ou des montants éligibles pour les OS fortement sollicités, abaissement des seuils minimum pour dynamiser la programmation sur d'autres OS, ...)
- **Ouverture de nouveaux types d'actions** (typologies ENR, ...) et **clôture de types d'actions existants**
- **Evolutions des conditions de mise en œuvre** (lancement d'AAP/AMI spécifiques en lien avec la politique régionale, ...)

### Des modifications dans le référentiel d'indicateurs de suivi :

- 82 indicateurs dans le référentiel de suivi initial, dont 65 indicateurs modifiés :

 27 indicateurs revus à la baisse

 30 indicateurs revus à la hausse

 7 indicateurs supprimés

 1 nouvel indicateur

- *Exemple de modification avec l'indicateur comptabilisant les entreprises bénéficiant d'un soutien (RCO01) :*

*202 entreprises (Cible initiale à l'horizon 2029) ► 103 PME (Cible révisée à mi-parcours)*

## CONTACT

**Hugo THENINT**  
Directeur d'études  
thenint@edater.com  
06 07 66 81 33

**Valentin BERNARD**  
Consultant  
bernard@edater.com  
04 67 02 36 87



 Montpellier - Marseille - Paris

| 04 67 02 29 02 |

| [contact@edater.com](mailto:contact@edater.com) |

| [www.edater.fr](http://www.edater.fr)

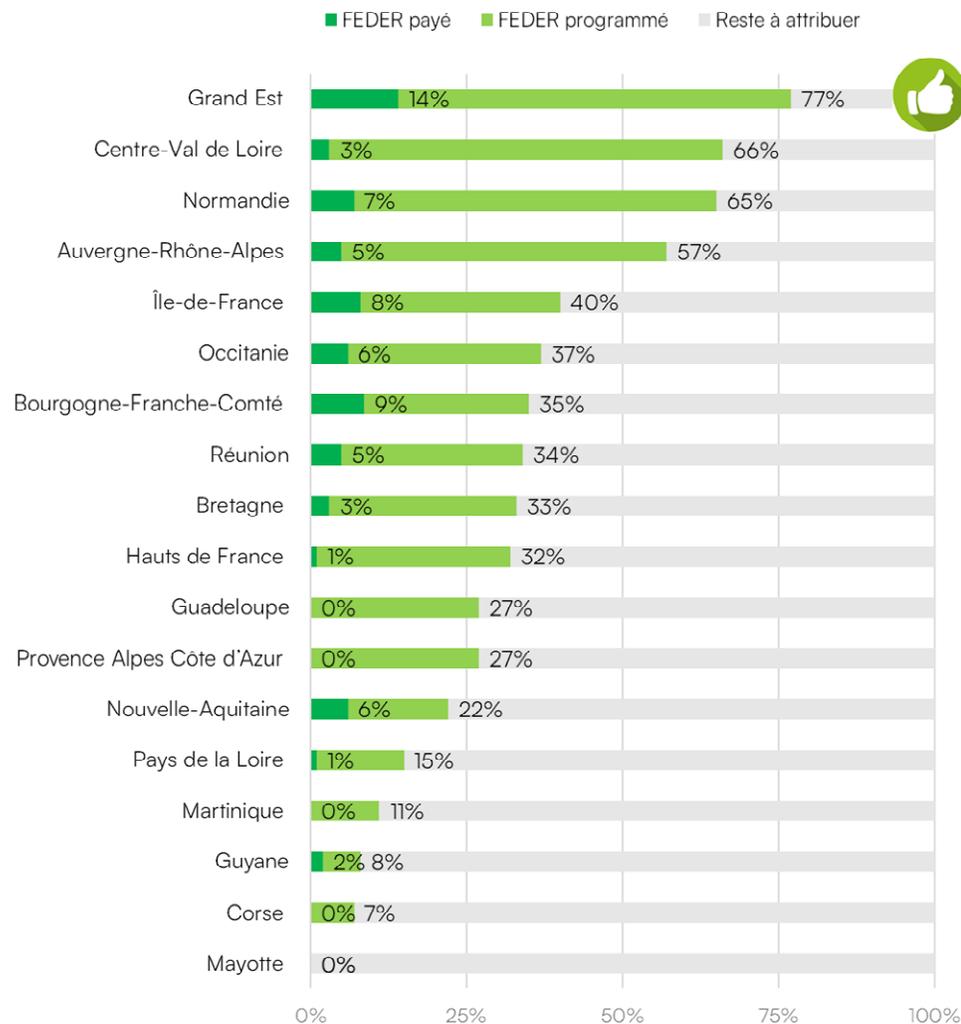




### 3. Éléments de cadrage pour la mise en œuvre de la fin de programmation 2021-2027

## Consommation du FEDER dans les Régions

Source publique (cohesion data) : baromètre avancement fonds européens  
Politique de Cohésion 2021-2027 au 31/12/2024



## Montant du risque de reprise de fonds européens faute de consommation suffisamment rapide par les Régions

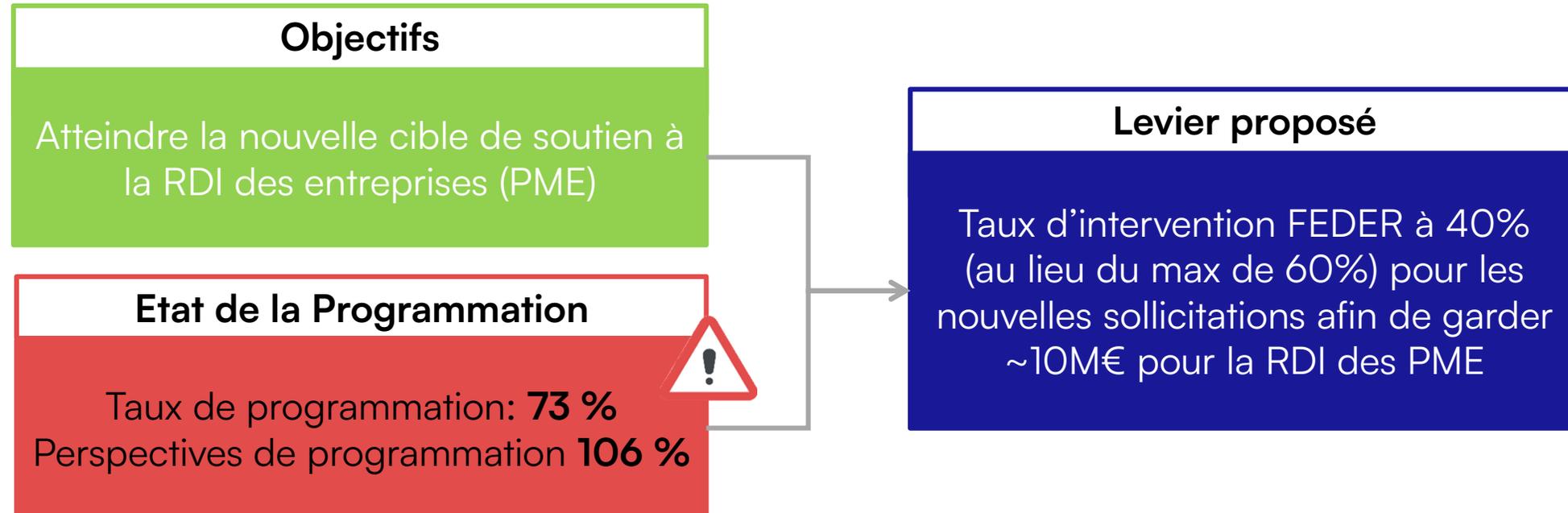
Source non publique : courrier du 12/02/2025  
de la Commission européenne aux Régions



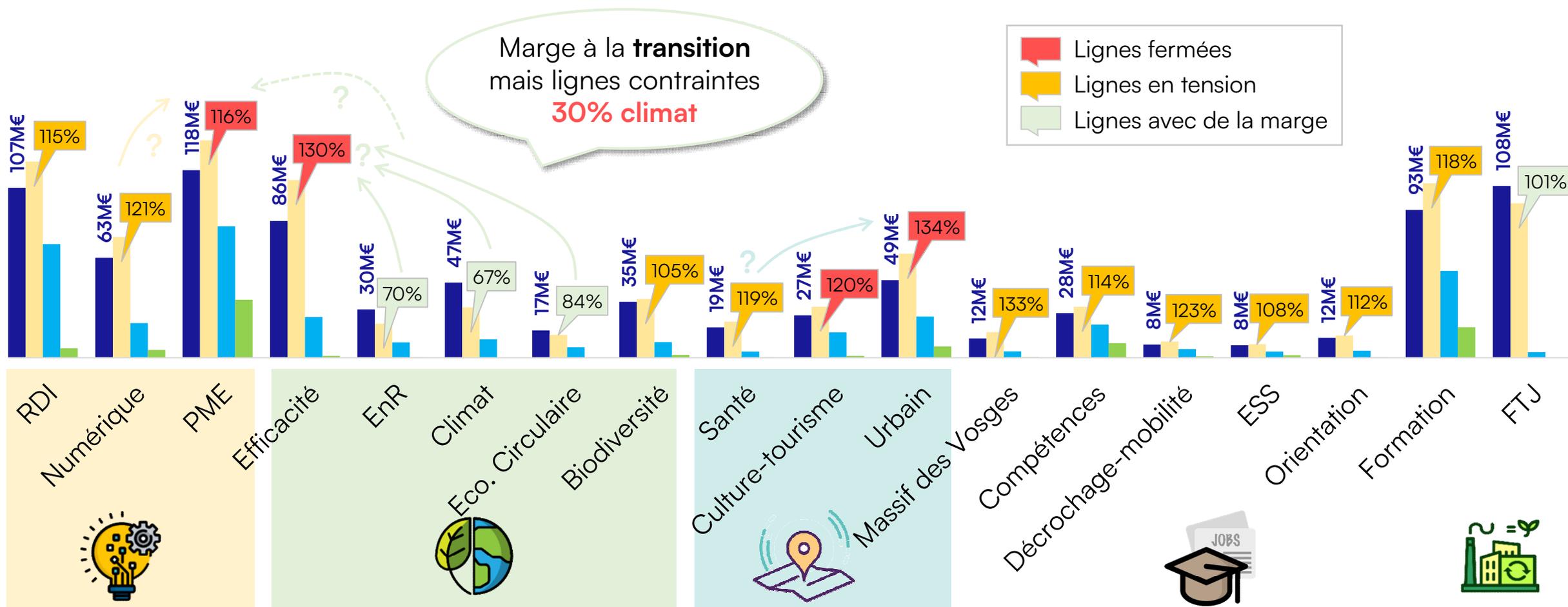


Evaluation à mi parcours → **1 cible non atteinte (30/202)** sur la RDI des PME

1. Abaissement de la cible de 202 à 103
2. Propositions de régulation de la consommation de l'OS 1.1



# Peu de marge de remaquetage



## Contraintes :

- Respect des **cibles** par les indicateurs affectés à chaque dépense
- Respect des engagements du programme : **30% climat**, 8% biodiversité, 8% aménagement durable
- Respect de la concentration thématique : 40% économie innovation, 30% transition verte

Fin de l'application  
du taux max de  
60% ?



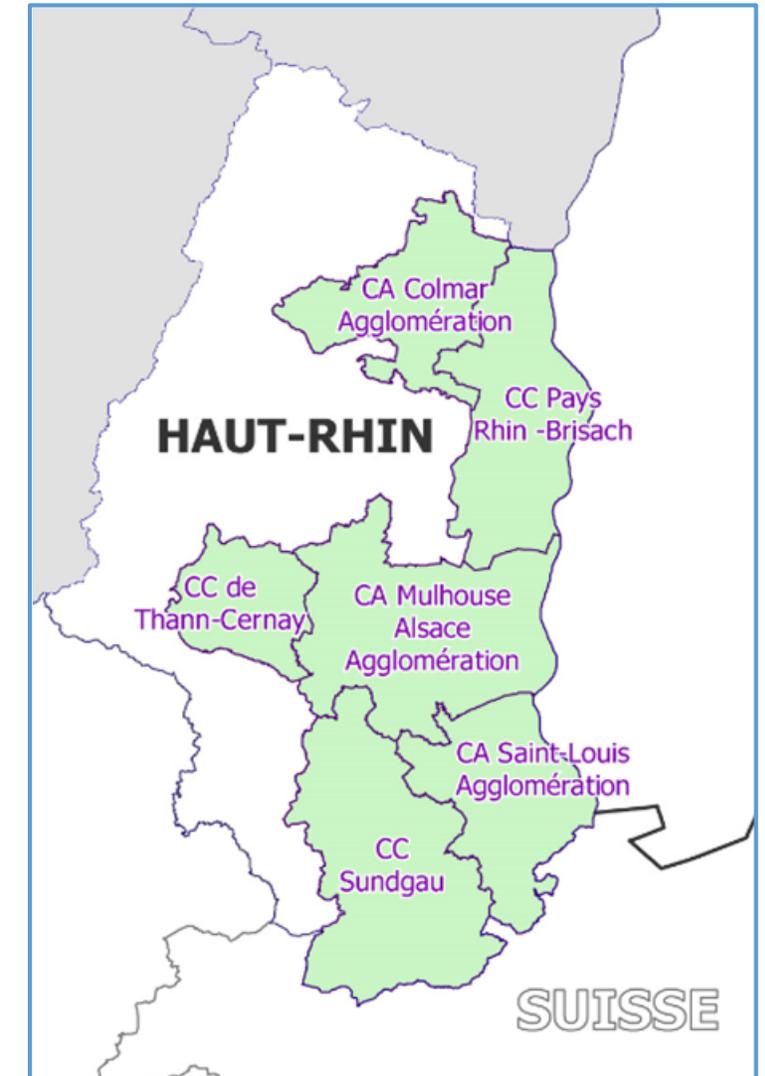
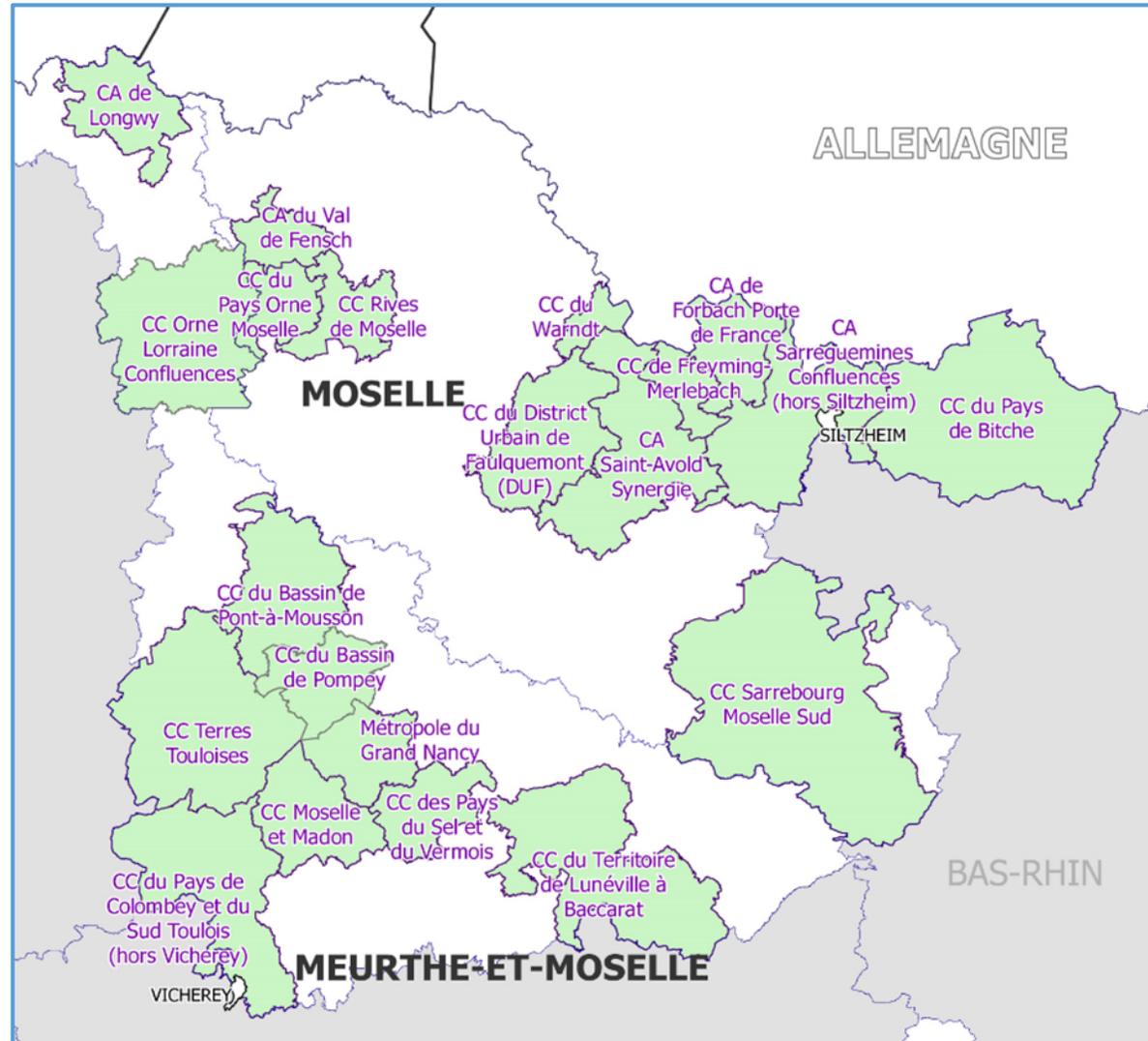
## 4. Approbation des modifications concernant le FTJ et le PTTJ

## Etat d'avancement du FTJ en France - Volet économique

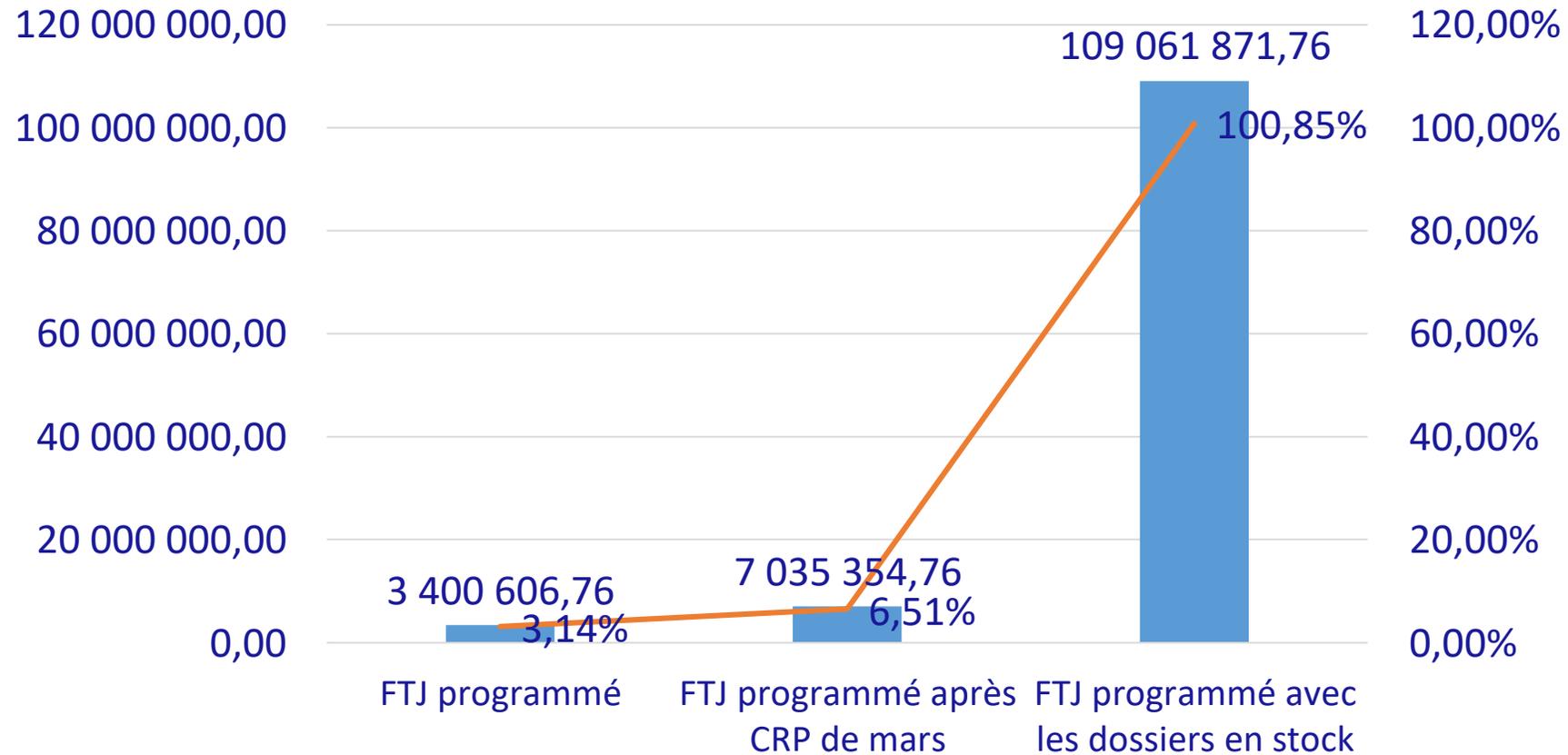
Région	Maquette FTJ hors AT/hors DREETS (M€)	Enveloppe FTJ programmée (M€)	Taux de programmation	Nombre de dossiers programmés
Hauts-de-France	219,1	44,9	20,49%	26
Sud	142	12,7	8,94%	6
<b>Grand Est</b>	<b>108,2</b>	<b>7,1</b>	<b>6,51%</b>	<b>12</b>
Normandie	102,6	7,4	7,21%	11
AURA	74,8	16	21,39%	12
Pays de la Loire	46,4	10,6	22,84%	2
<b>TOTAL</b>	<b>693,1</b>	<b>98,7</b>	<b>14,24%</b>	<b>69</b>

## Les territoires FTJ éligibles en Grand Est

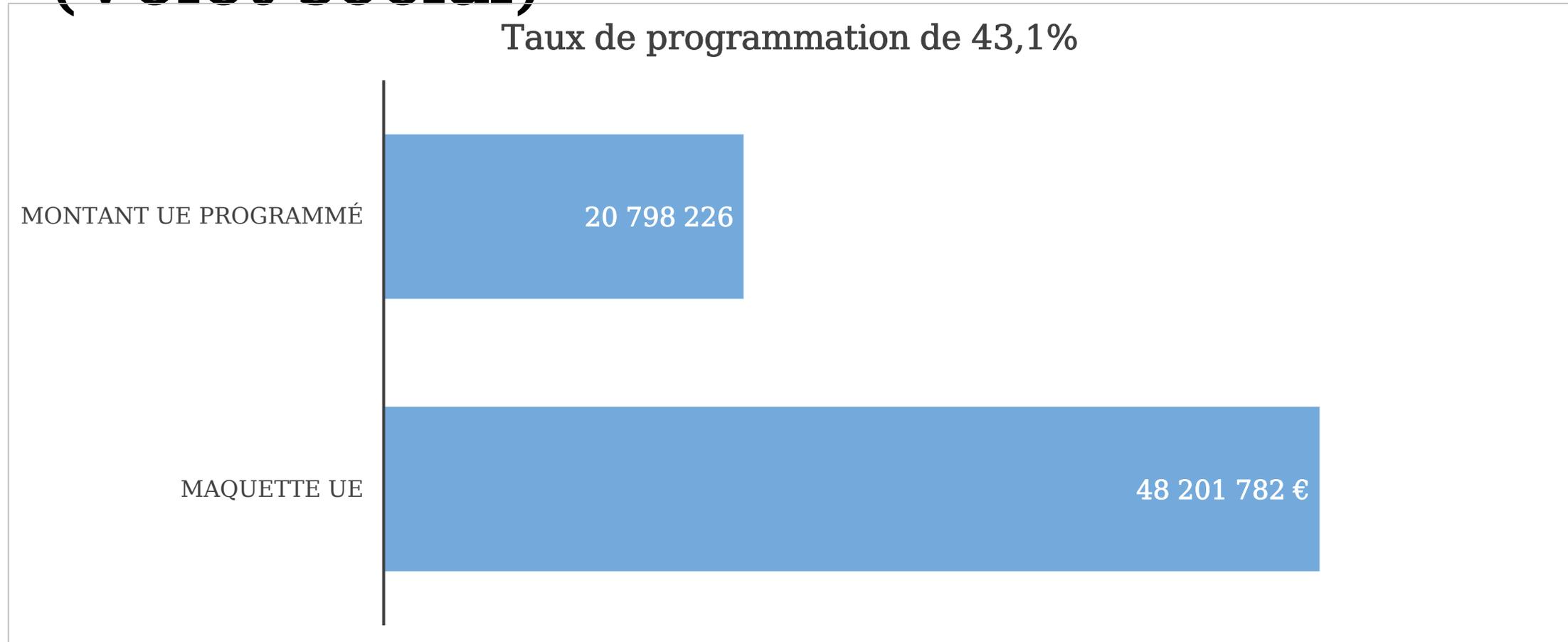
27 EPCI en Meurthe-et-Moselle (54), Moselle (57) et Haut Rhin (68)



## Perspective de programmation FTJ en Grand Est - Volet économique -



## Etat d'avancement du FTJ en Grand Est (Volet social)



- Modification commune aux deux volets FTJ
- Modifications spécifiques au volet économique
- Modifications spécifiques au volet social

Mise à jour des documents FTJ

Programme  
National FTJ  
2021-2027

Programme FEDER  
FSE+ FTJ Grand Est et  
Massif des Vosges  
2021-2027

Plan Territorial  
de Transition  
Juste (PTTJ)

Recueil des  
critères FTJ

## Proposition d'élargir les secteurs FTJ éligibles

### FILIÈRES DÉFINIES AU NIVEAU NATIONAL

#### Filière en déclin:

- ✓ Production d'énergie basée sur des énergies fossiles

#### Filières en transformation:

- ✓ Métallurgie ;
- ✓ Industrie chimique ;
- ✓ Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

### SECTEURS DE DIVERSIFICATION

(STRATÉGIE DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE)

#### Industrie :

- ✓ Secteurs de la S3

#### Santé :

- ✓ Biotechnologies médicales

#### Bio économie :

- ✓ Secteurs de la S3

### DOMAINES TECHNOLOGIQUES STEP

(OUVERTURE POTENTIELLE EN 2025)

#### Technologies numériques,

y compris les projets multinationaux, et l'innovation de très haute technologie

#### Technologies propres et économes en ressources,

y compris les technologies «zéro net»

Biotechnologies, y compris les médicaments critiques, et leurs composants

## Projets d'investissements productifs des grandes entreprises

Principe d'inéligibilité

Sauf si accord de la CE  
pour les intégrer dans le PTTJ

*Justification de la logique d'intervention*

### **Proposition d'ajout de 3 projets :**

- Projet Emil'Hy de GazelEnergie
- Projet de gigafactory de Holosolis
- Projet d'implantation de Ionisos

## Modification du point (I)...

Dans la partie 2.1.1.1. Intervention des fonds, au point « *Art 8.2 point L : Aide à la recherche d'emploi à l'intention des demandeurs d'emploi* », la modification suivante est proposée :

*Les mesures prévues sur l'ensemble du territoire national FTJ peuvent recouvrir :*

- *Renforcement de l'offre d'accompagnement dédiée des institutions du service public de l'emploi*
- *Ingénierie et coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies, animation territoriale ;*
- *Développement de l'insertion par l'activité économique et d'autres solutions de mise en situation professionnelle comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable ;*
- *Actions de mise en adéquation et en relation des demandeurs d'emploi avec l'offre d'emploi générée par les secteurs de diversification sur les territoires FTJ, via des speed dating de l'emploi, du tutorat, de la découverte des métiers, etc.*

## ....et ajout du (O) :

Dans la partie 2.1.1.1. Intervention des fonds, il est proposé d'ajouter un nouveau paragraphe ainsi rédigé :

*Article 8.2 point O : Les autres activités relevant des domaines de l'éducation et de l'inclusion sociale.*

*Sont éligibles les actions visant à renforcer l'alternance et l'apprentissage dans les secteurs de diversification identifiés dans les PTTJ dont :*

- Le développement et la promotion de l'apprentissage et des formations en alternance, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs et l'ingénierie de l'offre de formation ;*
- La valorisation de la voie professionnelle dont la production et la diffusion de ressources pédagogiques, le développement de réseaux thématiques d'établissement sur ces secteurs ;*
- Les aides aux jeunes pour accéder à l'apprentissage ou à l'alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et la mise en relation avec les entreprises ;*
- Les actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement d'alternants et d'apprentis. »*



## 5. Approbation d'une nouvelle OCS (Option de Coûts Simplifiés) « Biodiversité »

## Dès validation CE

### OCS dépenses de personnel OS 2.7

OCS programme conformément aux articles 51(2) et suivants, et 94(2) du RPDC, Règlement 2021/1060(UE)

#### Assiette éligible

Coût unique (OCS) horaire par  
heure travaillée

**35,47€ / heure travaillée**



#### Subvention

Assiette des dépenses de personnel  
(+ OCS frais directs ou indirects)

**Taux d'intervention 60% FEDER**

*35,47 x nombre d'heures affectées au projet  
= assiette des dépenses de personnel*

#### Avantages :

- Simplification (pas de contrôle des bulletins de paie)
- Sécurisation
- Rapidité
- Limitation du périmètre d'audit



# Rendez-vous en juin pour le prochain Comité de suivi

#### Siège du Conseil régional

1 place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 Strasbourg Cedex  
+33 (0)3 88 15 68 67

#### Hôtel de Région

5 rue de Jéricho  
CS70441  
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

#### Hôtel de Région

place Gabriel Hocquard  
CS 81004  
57036 Metz Cedex 01

[www.beeurope.grandest.fr](http://www.beeurope.grandest.fr)